



XXXII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

LIGNES DIRECTRICES RELATIVES AUX ENGAGEMENTS

Le 26 mars 2015

*Approuvé par la Commission permanente de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge
SCXVI 10, 26 mars 2015*

Les résultats de la Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (la Conférence) comprennent les résolutions et les engagements pris individuellement ou conjointement par les participants. Les résolutions sont le fruit de consultations approfondies menées avant la Conférence, et sont ensuite mises au point par le Comité de rédaction pendant la Conférence. Elles sont généralement adoptées par consensus à la séance plénière de clôture. Les engagements sont pris à titre volontaire pour mener à bien des actions et des activités mesurables soutenant les thèmes de la Conférence et facilitant la mise en œuvre des résolutions adoptées.

Les avantages des engagements

Les engagements visent à renforcer la coopération entre les participants dans des domaines dont la Conférence a traité. Ils sont des outils puissants de diplomatie humanitaire, qui peuvent être utilisés pour nouer ou faire avancer, avant, pendant et après la Conférence, le dialogue et les discussions avec les autorités publiques sur les priorités humanitaires.

1. Pour les composantes du Mouvement (Sociétés nationales, Fédération internationale et CICR)

La conception et le suivi des engagements peuvent constituer des occasions utiles de dialogue avec les gouvernements sur les réussites et les enjeux liés à la mise en œuvre d'activités spécifiques.

2. Pour les gouvernements

Dans le cadre des engagements, les gouvernements peuvent planifier les activités spécifiques qu'ils entreprendront pour mettre en œuvre des résolutions de la Conférence. Les engagements constituent, pour les gouvernements, un moyen de faire connaître leurs priorités et leur participation active dans des domaines particuliers.

3. Pour les composantes du Mouvement et les gouvernements collectivement

Les engagements conjoints entre une Société nationale et un gouvernement (ou des groupes de Sociétés nationales et des gouvernements) offrent un mécanisme pour définir des plans et des promesses communs, par lesquels les entités concernées mettent en évidence la nature privilégiée de leurs relations.

Lorsqu'une Société nationale et un gouvernement souhaitent élaborer ensemble un engagement, il leur est recommandé d'entamer les discussions bien avant la Conférence pour définir les sujets d'intérêt et de préoccupation communs et convenir de l'engagement spécifique qu'ils prendront à titre conjoint. Établir un tel dialogue avant la Conférence peut servir à attirer l'attention sur les avantages pratiques de la coopération. Ce dialogue se poursuit ensuite pendant la Conférence et au-delà, puisque la Société nationale et le gouvernement devront travailler ensemble pour suivre et examiner les progrès accomplis dans la mise en œuvre du ou des engagements. L'ensemble du processus peut renforcer la coopération et les relations existantes entre une Société nationale et les pouvoirs publics de son pays.

Les types d'engagements

Les engagements reflètent les promesses faites à titre individuel par les participants à la Conférence, en fonction de leur contexte national ou régional. Ils vont au-delà des résolutions adoptées par consensus et devraient être liés au thème principal, aux trois aspirations ou aux résolutions de la Conférence.

Il existe deux types d'engagements :

1. **Spécifiques** – peuvent être élaborés par n'importe quel participant à la Conférence. Ils doivent comprendre des mesures concrètes adaptées au contexte national/régional. Ils peuvent être présentés à titre individuel par un participant à la Conférence ou collectivement par plusieurs d'entre eux (une Société nationale et un gouvernement, un groupe de Sociétés nationales et/ou de gouvernements, etc.). La mise en œuvre et le suivi de ces engagements relèvent de la responsabilité du ou des signataire(s).
2. **Ouverts** – peuvent être élaborés par n'importe quel participant à la Conférence et revêtent le caractère d'une « **pétition** ». Ils ne peuvent pas être modifiés à titre individuel. L'auteur d'un engagement collectif est responsable du suivi de sa mise en œuvre.

Des modèles/exemples d'engagements sur les thèmes de la Conférence seront disponibles dans la base de données des engagements. Ces modèles visent à servir de base à l'élaboration des engagements spécifiques et doivent être adaptés en fonction du contexte, des intérêts et des capacités des signataires.

Processus

Tous les participants à la Conférence (membres et observateurs) peuvent présenter des engagements « spécifiques », à titre individuel ou collectif, et signer des engagements « ouverts ».

Une nouvelle base de données des engagements (prévue en juin) sera mise en place pour cette Conférence. La principale nouveauté sera que le dépôt des engagements se fera en ligne. Tous les engagements – spécifiques et ouverts – seront téléchargés sur la base de données par les participants. Des informations complémentaires sur cet outil et des instructions d'utilisation seront données dans un manuel de l'utilisateur.

1. Pour les engagements « spécifiques »

Les participants à la Conférence soumettront leurs engagements en ligne dans l'une des langues de travail officielles de la Conférence (anglais, français, espagnol et arabe). Des modèles/exemples

d'engagements sur les thèmes de la Conférence seront disponibles dans les quatre langues sur la base de données.

2. Pour les engagements « ouverts »

Les engagements ouverts de type pétition seront également soumis via la base de données en ligne. Les auteurs d'un engagement devront signaler qu'il est ouvert à signature de tout participant à la Conférence. Pour optimiser la portée de ces engagements, les co-organisateur en assureront la traduction de la langue de rédaction (une des quatre langues de travail officielles) vers les trois autres langues. Tous les engagements ouverts à signature seront accessibles par tous les participants à la Conférence depuis la base de données, qui offrira également la possibilité de signer.

Les participants pourront soumettre leurs engagements à partir du lancement de la base de données (prévu en juin) jusqu'en mars 2016. Un stand des engagements sera ouvert sur le lieu de la Conférence du 5 au 10 décembre 2015 (pendant toute la durée des réunions statutaires : Assemblée générale, Conseil des Délégués et Conférence internationale).

Pour toute question sur les engagements, avant ou après la Conférence, n'hésitez pas à écrire à l'adresse : pledge@rcrcconference.org.

Résultats et suivi

Une fois soumis et validés, tous les engagements seront accessibles au public via la base de données des engagements. Un résumé des engagements déposés avant le dernier jour de la Conférence sera présenté à la séance plénière de clôture de la Conférence.

Comme les années précédentes, il sera demandé aux participants de faire rapport sur les mesures prises pour mettre en œuvre les résolutions de la Conférence et tous les engagements qu'ils ont signés. Pour faciliter le compte rendu, qui se fera par le biais de la nouvelle base de données, les auteurs de chaque engagement seront invités à désigner une personne de contact.

La nouvelle base de données des engagements comprendra une section consacrée aux comptes rendus, dont l'accès sera limité. Les informations qu'elle contiendra ne seront rendues publiques qu'avec l'accord de l'organisation/du gouvernement concerné(e).